

[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr)

## Publication du 29/03/2023

Par arrêté préfectoral n°26-2022-12-15-00002 en date du 15 décembre 2022, le site [www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr) est habilité à publier, pour l'année 2023, les annonces judiciaires et légales dans le département de la Drôme et s'engage à ne pas modifier la présentation et la rédaction des annonces une fois celles-ci publiées.

### **Aménagement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître Céline FLO-RIN, Notaire à VIVIERS (07), le 27/03/2023, M. Michel Louis **SABADEL** et Madame Claudette Jeanne Marcelle **CHABERT**, demeurant ensemble à MONTELIMAR (26), Les Jardins du Parc, Rue Charles Chabert, mariés à la mairie d'AUBENAS (07) le 03/06/1961 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial, M. Michel **SABADEL** apportant à la communauté un bien propre situé à VIVIERS, 278 Rue des Quatre Chemins, Quartier La Moutte.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par courrier recommandé avec accusé de réception ou par acte d'huissier de justice à Me FAUCHATRE, notaire à VIVIERS (07) - 9 Esplanade.

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation de l'aménagement du régime devant le Tribunal Judiciaire.

Pour insertion.  
Le notaire

Annonce publiée le 29/03/2023

Annonce N° AL 01-29032023